

FORMATION

« L'ÉVALUATION DES BESOINS DES USAGERS A DOMICILE »

CONTEXTE LEGAL

CONTEXTE GENERAL

- Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948) ;
- Déclaration des droits des personnes handicapées (9 décembre 1975) ;
- Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante (mars 1988 puis 1999) ;
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2000 ;
- Loi du 6 janvier 1978 sur l'informatisation et les libertés ;
- Loi des 17 juillet 1078 et 11 juillet 1979 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi du 6 janvier 1978 et le décret du 28 novembre 1983 sur les relations entre les administrations et les usagers
- Dispositif concernant les personnes qui ne sont pas en mesure de se protéger en raison de leur âge, de leur état physique ou psychique (code pénal) ;
- Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et les phénomènes de précarité, qui précise les notions de citoyenneté et les droits des usagers.
- Loi du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie ;
- loi n° 2002.2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les droits définis par ces lois nécessitent l'évaluation des besoins individuels de personnes et reposent sur des principes tels que **la libre expression par la personne, de ses attentes, besoins et souhaits**. Le projet de vie, à partir duquel doivent être construites l'évaluation et les réponses aux besoins de compensation, réaffirme la place de la personne au cœur du dispositif. **La prise en compte des besoins de la personne dans son environnement** doit mener à une évaluation multidimensionnelle, elle ne se limite pas aux besoins vitaux mais porte sur l'ensemble des dimensions de la situation de vie en envisageant non seulement les caractéristiques de la personne, mais également celles de son environnement, qui peut constituer un obstacle ou un facilitateur. **L'élaboration d'un plan individualisé de compensation pour l'autonomie** a pour objet de construire une stratégie globale d'intervention en réponse aux besoins de compensation identifiées et non pas (seulement) de vérifier l'éligibilité à l'une ou l'autre des prestations.

L'évaluation des besoins au domicile est en effet une activité centrale dans la prise en charge et la mise en place d'un accompagnement de la personne âgée, en situation de handicap mais aussi dans la prise en compte des besoins de tout un chacun. L'évaluation au domicile concourt donc directement dans la formalisation du projet individuel de vie et doit établir un contrat de confiance entre la structure et l'utilisateur.

PUBLIC / PRE-REQUIS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DUREE

TARIF

NOMBRE DE STAGIAIRE

LIEU

Cette démarche englobe :

- Réceptionner et analyser la demande afin de définir la prestation adaptée ainsi que la démarche à suivre ;
- Planifier, organiser et contrôler l'activité des personnels d'intervention en intégrant les aléas ;
- Coordonner l'équipe et l'activité du secteur au sein de l'association ;
- Préparer la mise en place de l'action en relation avec l'intervenant au domicile ;
- Superviser le déroulement de l'intervention et le cas échéant résoudre les difficultés et problèmes rencontrés ;
- Suivre l'évolution des situations (notamment à risques) et des besoins des bénéficiaires afin d'ajuster la prestation en lien avec les partenaires et les organismes compétents.

La formation est accessible à tous les salariés d'associations d'aide, de services et de soins à domicile qui dans le cadre de leur mission, ont la charge de l'évaluation des besoins des usagers au domicile.

- ✓ **Comprendre la nécessité de mener des évaluations des besoins au domicile**
- ✓ **Améliorer les pratiques professionnelles des stagiaires en promouvant la mise en place d'un projet de vie individualisé ;**
- ✓ **Définir des notions clés autour du domicile ;**
- ✓ **Identifier les acteurs du domicile : partenaires financeurs, professionnels**
- ✓ **Promouvoir une démarche globale de bientraitance ;**
- ✓ **Connaître la réglementation en vigueur ;**
- ✓ **S'approprier les outils d'évaluation du degré d'autonomie : AGGIR, PATHOS...**
- ✓ **Travailler autour de l'élaboration d'outils communs de coordination (fiche d'intervention, cahier de liaison) ;**
- ✓ **Analyser des situations concrètes et trouver des réponses adaptées à ces situations.**

3 jours

Nous consulter

Il est nécessaire de ne pas dépasser 15 personnes par groupe de manière à conserver une meilleure efficacité du programme.

Lieu de formation : AGEN

PROGRAMME

- ❖ **Présentation et expression des différents stagiaires :**
 - Qu'est-ce qu'une évaluation des besoins ?*
 - Qui évalue ? Le financeur ? La structure ?*

- ❖ **Apports juridiques divers : les Déclarations, les Chartes, les lois et décrets**
Notion du domicile
 - *Définitions*
 - *Etudes des différents textes et réglementations*

- ❖ **Présentation et appropriation des outils d'évaluations Aggir (perte d'autonomie) et Pathos (besoins en soins)**
 - *Mettre en pratique*
 - *Interpréter les résultats*

- ❖ **Présentation des activités de services à la personne : quels services au domicile**
 - *Construire son offre de service : coordination avec les acteurs du domicile*

- ❖ *Utilisation d'outils communs de coordination de l'intervention*
 - *Le cahier de liaison : son rôle, son utilisation*
 - *La fiche d'intervention : son rôle, son utilisation*

- ❖ **Promotion d'une démarche globale de qualité :**
 - *Définitions*
 - *Approche triangulaire : personne aidée, aidants familiaux et professionnels d'intervention*

- ❖ **Analyse de situations d'évaluation de besoins au domicile : études de cas**

- ❖ **Evaluation de la formation**

METHODES PEDAGOGIQUES

Pédagogie active :

Apports de connaissances, étude de textes réglementaires, échanges, analyse de cas pratiques, création d'outils par les stagiaires.

EVALUATION

A l'issue de la formation, il sera demandé aux stagiaires de compléter une grille de satisfaction et d'appréciation de la formation. Une attestation de fin de formation sera remise à chaque stagiaire.

CONTACT POUR INFORMATION

Contact : Maryse ANSELIN – UNA 47
82, rue Lafayette 47000 AGEN
Tél : 05.53.47.69.59 @ : rh@un47.fr